

Charte du bénévole

Le Festival

Association loi 1901 à but non-lucratif et à dimension culturelle, l'objet de l'association du Festival Pablo Casals de Prades est de garder dans la lignée de l'héritage du Maître l'animation d'un festival de musique, ainsi que la promotion de toute autre activité culturelle à Prades, dans le territoire, en région et hors les murs.

Président : Yves Delcor.

Vice-présidente déléguée : Anne-Marie Brun

Trésorière : Dominique Estienne

Secrétaire Générale : Françoise Joram,

Trésorière adjointe : Aline Montané.

La coordination des bénévoles est assurée par Sandra Mascré, Françoise Eliott et un bénévole volontaire à l'année.

Lieux et dates :

du 28 juillet au 8 août 2024 à Prades, Codalet et dans différents lieux du Conflent

Inscription :

Les inscriptions se feront via le formulaire d'adhésion ci-joint ou en ligne sur le site HelloAsso.com



Les missions :

Les différentes missions sont organisées par pôle :

- Concerts Club et Jeunes Talents
- Production et accueil des artistes
- Concerts Soirée – parking, placement, accueil PMR et contrôle
- Développement Durable
- Diffusion et rédaction
- Boutique
- Transfert
- Mécénat
- Club
- Coordination de bénévoles

L'association s'engage à :

Accueillir et communiquer toutes les informations sur le festival

- Couvrir par une assurance les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses missions
- Recevoir le programme en avant-première
- La priorité sur la réservation des places via un lien de pré-réservation
- Fournir un badge
- Donner accès à tous les concerts dans la limite des places disponibles. Les festivaliers sont toujours prioritaires sur les places. Nous conseillons aux bénévoles qui souhaitent avoir de bonnes places de les réserver.
- Un tarif privilège pour la famille des bénévoles à hauteur de 5 places par an.
- Une affiche souvenir par édition

L'association se réserve le droit d'interrompre sa collaboration en cas de non-respect des engagements pris.

En contrepartie, le bénévole s'engage à :

- Respecter l'éthique et les valeurs de l'association ainsi que son fonctionnement
- Etre membre de l'association et être à jour de sa cotisation au premier jour du Festival. (Adhésion 25€ / an)
- Faire partie d'une équipe parmi les pôles. Le bénévole fera 3 vœux par ordre de priorité, les bénévoles seront affectés aux pôles par ordre d'ancienneté.
- S'impliquer et aider son équipe dans les missions attribuées
- Aider au moins 3 demi-journées ou 5 soirées par année calendaire de septembre à septembre
- Fournir une attestation parentale (pour les mineurs)
- Prévenir au minimum la veille en cas d'empêchement et dans la mesure du possible, trouver un/e remplaçant/e
- Respecter les engagements que l'Association initie et met en place en matière de développement durable

Le bénévole pourra, à tout moment, arrêter sa collaboration, après avoir prévenu le responsable désigné.

Tout bénévole, s'engageant à participer au Festival Pablo Casals, reconnaît avoir pris connaissance des termes de la présente charte qui définit le cadre des relations entre les responsables de l'association et les bénévoles.



MERCI À TOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT MUSICAL, ACTIF ET DEVOUE.